

UTILISER DES AÉROSOLS LORS DES MARQUAGES FORESTIERS

CONTEXTE GÉNÉRAL

Qu'est-ce qu'un aérosol ?

Un aérosol est un récipient sous pression qui contient :

- un produit actif et un ou des solvants ;
- un gaz ou un mélange de gaz propulseurs.

Ce mode de conditionnement permet :

- une conservation durable du produit, tant que le contenu n'a pas été utilisé ;
- une bonne maîtrise des quantités utilisées ;
- une facilité d'application et une durée de tenue adaptée aux exploitations.

Ceci étant :

- l'utilisation de la plupart des aérosols contribue à l'effet de serre, du fait de la nature de certains gaz propulseurs, ce qui nécessite de bien choisir le produit et de respecter certaines précautions lors de l'utilisation, compte tenu de la nocivité de certains composants ;
- en fin de vie, les aérosols sont des déchets dangereux, en raison de leurs caractéristiques physico-chimiques.

Mais ils sont facilement recyclables, notamment lorsqu'ils sont en métal.

Les processus concernés sont :

- ACH (Gérer les achats) ;
- SAM (Mettre en œuvre les aménagements) ;
- TRA (Réaliser les travaux) ;
- ETU (Réaliser les études) ;
- DEC (Gérer les déchets).

Les termes suivis de * sont définis dans le glossaire en page 4.



Photo : Y. Moreau / ONF

Marquage d'un arbre à exploiter (forêt domaniale de Chaux)

CONTEXTE POUR L'ONF

Afin de maîtriser l'impact de ses activités sur l'environnement, l'ONF s'est doté d'une **politique environnementale**. Son axe 5 concerne l'écoresponsabilité, dont l'un des objectifs est de prendre en compte le **développement durable** (notamment en matière de **SST*** et d'**environnement**) dans sa stratégie d'achat.

Les aérosols de peinture constituent un volume d'achat important (165 000 aérosols par an environ sur la période 2013-2016), compte tenu des modes de désignation des coupes. C'est pourquoi il a été jugé nécessaire de passer un marché au niveau national, afin de prendre en compte ces objectifs.

Deux types d'utilisation des aérosols de peinture sont prévus en milieu naturel :

- **marquage temporaire** pour divers chantiers (travaux forestiers et routiers, contrôle de coupes, marquage bois abattus) ;
- **marquage des arbres à exploiter ou à conserver pour la biodiversité** : l'instruction **09-T-69** détermine les couleurs à utiliser suivant les cas, visant le marquage avec une tenue de longue durée.



Le marché national des aérosols de peinture

Réalisé au titre du processus ACH (Gérer les achats)

Le recours à un marché national est conforme au code des marchés publics et permet de compenser les surcoûts liés aux spécifications liées à la prise en compte de la SST* et de l'environnement dans un contexte de développement durable, par une massification des achats et une optimisation des coûts liée à des critères techniques et sociaux bien maîtrisés.

Ce marché a été notifié le 12 juillet 2017 pour une durée d'un an, renouvelable trois fois. Le fournisseur retenu présentait l'offre technique et économique la plus intéressante parmi les offres reçues.

Le contrat signé implique que :

- l'ONF ne doit s'approvisionner qu'auprès du fournisseur retenu pour les produits prévus à ce marché pendant toute la durée du contrat.
- les aérosols en fin de vie sont à retourner à ce fournisseur qui en assure le recyclage (le prix de l'aérosol inclut le coût de son recyclage, à savoir 0,45 €).

La recherche et le développement visent à donner aux peintures en phase aqueuse une qualité et une durabilité équivalentes aux peintures à solvants organiques. Le remplacement du butane et du propane par de l'air comprimé comme gaz propulseur est par ailleurs recherché pour diminuer le taux de composés organiques volatils du mélange. Ces améliorations devraient permettre à moyen terme une écolabellisation des peintures conditionnées en aérosols.

MESURES À RESPECTER POUR UN BON USAGE DES AÉROSOLS

Réception

À mettre en œuvre au titre des processus SAM (Mettre en œuvre les aménagements), TRA (Réaliser les travaux), ETU (Réaliser les études)

- > Ne pas porter plus d'un carton à la fois : des dispositions ont été prises dans le marché pour éviter des cartons trop lourds et donc des risques de TMS*.
- > Stocker une quantité suffisante de produits aux postes de travail (à définir localement).
- > Stocker les aérosols dans des locaux secs, bien ventilés, à l'abri de la lumière et à l'écart d'autres matières combustibles.

Utilisation

À mettre en œuvre au titre des processus SAM (Mettre en œuvre les aménagements), TRA (Réaliser les travaux), ETU (Réaliser les études)

- > À ne pas utiliser par les femmes enceintes, en vertu du principe de précaution.
- > Proscrire le marquage des coupes à la peinture fluorescente, à la durabilité inférieure au délai de 3 ans dont dispose contractuellement l'exploitant pour réaliser son chantier.
- > Ne pas laisser séjourner les aérosols dans les véhicules.
- > Ne pas utiliser d'aérosol en cas de pluie, de vent fort, de neige, au-dessous de -10°C.
- > Prévoir et utiliser les EPI* adaptés (gants aux normes pour l'utilisation de produits chimiques, lunettes, voire masque, en suivant les recommandations de la section 8 de la FDS* du produit utilisé), ainsi que les éventuels autres EPI* préconisés par le médecin de prévention.
- > Mesurer l'arbre avant de le marquer à la peinture, pour moins s'exposer aux vapeurs des solvants.
- > Utiliser grattoir (pour gratter l'écorce afin que la marque adhère mieux) et poignée ou pistolet (pour éviter des risques de TMS* et limiter les projections de peinture sur les mains et la formation de brouillard de peinture inhalable).
- > Agiter l'aérosol avant tout usage.
- > Pulvériser à 20 cm de l'arbre (plus près, on risque d'être éclaboussé ; plus loin, le produit risque d'être inutilement dispersé).
- > Purger l'aérosol à la fin de chaque utilisation, pour éviter le gaspillage de produit.
- > Bien vider l'aérosol avant de le considérer comme déchet.
- > Ne pas percer et ne pas brûler l'aérosol.

Gestion des déchets

À mettre en œuvre au titre du processus DEC (Gérer les déchets)

- > Stocker les déchets dans les conteneurs fournis par le prestataire.
- > Faire reprendre les conteneurs exclusivement par le fournisseur.
- > Émettre les BSD* et compléter les registres conformément au **mode opératoire** 9200-07-MOP-DEC-001.

Recommandations pour les activités exigeant un marquage

À mettre en œuvre au titre des processus SAM (Mettre en œuvre les aménagements), TRA (Réaliser les travaux)

Cas de marquage	Marque	Couleur	Modalités			
			craie ou ruban	peinture* en phase aqueuse	peinture* en phase solvant <i>(respecter les consignes page 2)</i>	
1. - Marquage devant durer plus de 4 ans						
Limites	Propriété	1 trait horizontal	□ blanche		en aérosol <i>(si marquage temporaire)</i>	en pot par ouvrier forestier <i>(si marquage définitif)</i>
	Parcelles et UG <i>(définies dans l'aménagement)</i>	1 trait horizontal	□ blanche			
	Dispositifs de recherche	ceinture	■ bleue			
	Peuplements remarquables Ilots de vieillissement <i>(préparation de la désignation ou désignation)</i>	1 trait horizontal de préférence	□ blanche non fluo	ruban de préférence <i>(si marquage temporaire)</i>	sinon en aérosol <i>(si marquage temporaire)</i>	
Arbres objectifs ou élagués <i>(préparation de la désignation ou désignation)</i>	ceinture	■ ■ □ chamois, marron clair ou blanche				
2. - Marquage devant durer plus de 1 an						
Limites	Lot	signes distinctifs sur la limite extérieure	□ blanche			en aérosol
	Cloisonnement	chevron	□ blanche			en aérosol, en alternant la forme du chevron entre deux cloisonnements voisins <i>(à défaut la couleur)</i>
Arbres à conserver pour la biodiversité	Arbres remarquables	1 triangle	■ ■ chamois ou marron clair			en aérosol
Tiges en réserve			2 points horizontaux ou 2 traits horizontaux ou 1 cercle	■ ■ □ chamois, marron clair ou blanche		
Tiges en abandon	Lot unique - cas 1 : cas général, y compris placette de référence	2 points ou 2 traits diamétralement opposés	■ ■ orange ou rose <i>(à défaut rouge, moins visible)</i>			en aérosol <i>(pour le bois d'industrie, ne marquer qu'une ou deux placettes de référence de 25 ares)</i>
	Lot unique - cas 2 : coupes mécanisées ou susceptibles de l'être	2 traits obliques diamétralement opposés				
	Lot unique - cas 3 : arbres à éhopper ou à câbler	doublément des marques au corps			en aérosol	
	Lot unique - cas 4 : coupes rases ou définitives, cloisonnées ou réservées aux affouagistes	1 seul trait oblique			en aérosol	
	Si 2 ^e lot	2 croix obliques diamétralement opposées	■ ■ orange ou rose <i>(à défaut rouge, moins visible)</i>			en aérosol
3. - Marquage pouvant durer moins de 1 an						
Inventaire ou comptage	1 point	■ jaune	craie à privilégier	sinon en aérosol		
Contrôle de coupes		■ ■ orange ou rose				
Bois façonnés		■ ■ orange ou rose				
Dépressage	Tiges à laisser	□ blanche	ruban à privilégier	sinon en aérosol		
	Tiges à couper	■ ■ orange ou rose				
Arbres à tailler ou à élaguer		■ ■ □ chamois, marron clair ou blanche				
Travaux routiers	au sol ou sur les arbres de bordure	■ ■ orange ou rose <i>(à défaut rouge, moins visible)</i>		en aérosol		

Pour en savoir davantage

PLUS D'INFORMATIONS

SOURCES EXTERNES

- > Code de travail : Articles L4411 et suivants, R4411 et suivants
- > Décret n° 2010-323 du 23 mars 2010 : prévention des risques résultant de l'usage des générateurs d'aérosol
- > Fiche pratique de sécurité ED 67 : utilisation aux postes de travail des générateurs d'aérosols ayant pour propulseurs des gaz inflammables (INRS)
- > Fiches de données de sécurité des produits : www.quickfds.com

SOURCES INTERNES

- > **Instruction 09-T-69** : modalités de désignation des coupes et contrôle de l'exploitation
- > **Instruction 10-P-03** : politique environnementale de l'ONF
- > **9200-10-EMAI-STR-009** : déclaration de politique environnementale de l'ONF
- > **Note de service 08-P-66** : gestion des déchets et politique environnementale de l'ONF
- > **9200-07-MOP-DEC-001** : mode opératoire sur les déchets
- > **Intraforêt**
 - page **ada0** : politique environnementale
 - page **e8da** : gestion des déchets et écoresponsabilité
 - page **e622** : substances chimiques

GLOSSAIRE

BSD : bordereau de suivi des déchets

DEC : processus « Gérer les déchets »

Écolabel : label de qualité assurant qu'un produit a un impact réduit sur l'environnement en conservant les meilleures qualités techniques possible

EPI : équipements de protection individuelle

FDS : fiche de données de sécurité

Peinture en phase aqueuse : peinture dont le solvant est principalement l'eau

Peinture en phase solvant : peinture dont le solvant est constitué uniquement de molécules organiques

SST : santé et sécurité au travail

TMS : troubles musculo-squelettiques

CONTACTS

À LA DIRECTION GÉNÉRALE

david.peiffer@onf.fr (Écoresponsabilité)

kamelia.madaoui@onf.fr (Achats)

christophe.lebourcq@onf.fr (SST)

DANS LES TERRITOIRES

Acheteurs territoriaux

Pilotes et responsables DEC

DIRECTION DE LA PUBLICATION : ONF - DFRN/DCOM

RÉDACTION

Jean-Michel Mourey, David Peiffer, Brigitte Pilard-Landeau

Cette fiche est éditée conformément au suivi du programme environnemental (SPE).